

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 30 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Samedi 20 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n°. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Frimaire, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

P O L O G N E.

Des frontieres, le 6 novembre.

Le général polonois Wawrzewski, après la réduction de Varsovie, étoit parvenu à rassembler dans le palatinat de Sandomir environ 30 mille hommes, restes de différens corps de troupes polonoises qui avoient échappé aux Russes & aux Prussiens. Cette armée manquoit de vivres & s'est dispersée à l'approche de 12 mille Russes commandés par le général Fersen, ainsi que d'un corps prussien de même force, commandé par le général Kleist; elle leur a abandonné 80 pieces de canon & un grand nombre de fusils, ainsi que quelques munitions. Après cette affaire, les trois généraux Wawrzewski, Dombrowski & Madalinski, qui ont remplacé Koczinsko, n'ont pu rallier autour d'eux que 5 à 6 mille hommes de cavalerie avec lesquels ils ont pris la route de la Gallicie, où non-seulement les Russes & Prussiens les poursuivent, mais où ils trouveront des troupes autrichiennes prêtes à les combattre.

On ajoute que ce reste infortuné du parti de la liberté vient d'être obligé de mettre bas les armes devant le général russe Denisow. Le prince Repnin est arrivé à Varsovie, où tout se dispose pour consolider le despotisme de la Russie par l'entremise d'une diète à la dévotion de Catherine & de son roi.

A L L E M A G N E.

De Manheim, le 8 décembre.

Ce matin, le brouillard s'étant un peu dissipé, on a reconnu que les Français travaillent encore à leur 5°. redoute à la gauche des fleches, & qu'elle n'est pas fort

avancée; ils n'y ont pratiqué encore aucune embrasure. Mais ils ont des canons & des obusiers aux quatre autres, & ils travaillent maintenant à les lier entr'elles par une ligne de communication qui aboutit à la digue du Rhin, près de la Hemshoff: on a tiré des fleches quelques coups de canon, & jetté de la Muhlau quelques grenades sur leurs travailleurs, qui depuis paroissent moins nombreux, sur-tout près de la Hemshoff.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 25 novembre.

On a encore quelques inquiétudes sur le sort du troisième convoi qui est attendu de la Méditerranée, sous l'escorte du vaisseau *l'Amérique* de 64 canons & de la frégate *la Modeste*. Des avis reçus hier au café de Loyd, portent que ce convoi n'a dû partir de Lisbonne que le 24 octobre.

On n'a aucune nouvelle de la grande escadre de l'amiral Howe, qui a plusieurs objets très-importans à remplir dans sa croisière, & entr'autres celui de chercher la division française qui s'est emparée de *l'Alexander*, & dont on aura des nouvelles ci-après. Enfin, il a à protéger nos bâtimens de commerce que les croiseurs françois surprennent si souvent dans le golfe de Biscaye, & jusques dans l'ouverture de la Manche.

Les derniers avis reçus de l'Amérique septentrionale, portent que la fièvre jaune, qui a fait de si grands ravages aux Antilles, regne maintenant avec fureur dans le Maryland, & notamment à Baltimore. En conséquence, une proclamation du roi vient d'ordonner la quarantaine pour les bâtimens qui arrivent du Maryland, avant d'entrer dans aucun des ports d'Europe de la domination britannique.

On a vu dans l'article des Etats-Unis, inséré dans notre feuille d'hier, avec quelle chaleur hautaine le colonel Campbell a correspondu avec le général américain Wayne. Des lettres reçues de Boston nous apprennent que ce dernier a répondu victorieusement au colonel anglois, en lui enlevant le poste de Miami qui étoit l'objet de la difficulté, & en remportant divers avantages sur les troupes britanniques.

Ces nouvelles expliquent la faveur avec laquelle le ministre des Etats-Unis est écouté ici.

Le lord Hood est arrivé le 21 à Portsmouth, à bord du *Victory*. Les habitans de la ville ont célébré son retour par une illumination générale. L'amiral Man étoit à bord.

On annonce l'arrivée d'une flotte marchande de la Jamaïque, pour laquelle on craignoit, attendu que 5 vaisseaux de ligne & quelques frégates, sortis de Brest en septembre dernier, ayant pris des vivres pour six mois, étoient dirigés vers l'Ouest.

Une lettre de Plymouth, du 20 novembre, s'exprime ainsi :

« Hier au soir est arrivé ici de l'Orient le *James*, capitaine Well, de New-York. Avant que ce bâtiment eût mis à la voile, on avoit appris par un exprès venu de Brest, qu'une escadre française de six vaisseaux de ligne & huit frégates y étoit arrivée avec l'*Alexander* de 74 & 40 bâtimens marchands de différentes nations, pour la plupart hollandois & espagnols, qu'elle avoit pris pendant les deux mois de sa croisière dans la baie : il y avoit eu en conséquence une illumination générale à l'Orient ».

On dit que, dans le conseil privé du 19 de ce mois, M. Pitt eut une très-grande minorité, & c'est ce qui a probablement donné lieu au bruit de sa retraite du ministère.

La proclamation du roi qui proroge la rentrée du parlement au 30 décembre est datée du 19 de ce mois. Il paroît que d'ici à cette époque, le ministère aura pris des mesures pour se rendre au vœu du peuple, qui est général pour la paix, ou que Pitt se déterminera à une retraite qui est aussi demandée avec instance par le parti Portland, devenu aujourd'hui très-prépondérant.

En même tems qu'on a détruit une manufacture de faux assignats établie publiquement à Londres, on a notifié à ceux des émigrés français qui recevoient des secours pécuniaires de Pitt, qu'à compter du 1^{er} de ce mois, ils ne recevoient plus rien de la munificence ministérielle.

L'escadre de l'amiral Howe a été aperçue à la hauteur du Cap Lézard vers l'Ouest ; on y a compté 23 vaisseaux de ligne & plusieurs frégates.

H O L L A N D E.

De Leyde, le 7 décembre.

« Le seul événement de guerre sur le territoire de nos provinces que nous ayons appris ces jours-ci, est la capitulation de la place de Grave, qui s'est rendue aux Français le 24 novembre, presque aux mêmes conditions que Venloo, de sorte que la garnison, conservant ses armes & bagages, est restée libre de servir par-tout ailleurs. Les troupes impériales, aux ordres du général d'Alvinzy, prenant successivement, ainsi que les Hessois & les Hanovriens, leurs quartiers d'hiver dans le pays de Zutphen & le pays d'Overy-Yssel. »

La Hollande fixe en ce moment l'attention de toute l'Europe ; c'est sur ce point que les Français dirigent leurs principales forces, & à ce qu'il paroît, leurs négociations les plus actives ; car on assure que c'est sur les bords de la Meuse que se sont rendus ces deux membres du comité de salut public chargés d'une opération secrète. Ainsi, tandis qu'une armée formidable menace d'envahir les Provinces-Unies ou de les forcer à s'ensevelir pour long-temps sous les eaux, la France offre en même-temps la paix & son alliance aux Hollandais : le résultat, quel qu'il soit, de ces opérations guerrières & diplomatiques, intéresse l'Europe entière. Jusqu'à présent, on n'a sur cet objet que des aperçus très-vagues ; mais suivant toute apparence on ne tardera pas à être mieux instruit. Si l'on en croit quelques lettres de Hollande, le greffier Fagel, doit retourner au premier jour à la Haie ; & c'est à son arrivée que les négociations entre la France & la Hollande prendront une tournure décisive. On prétend savoir que sa mission à Londres a été infructueuse. Beaucoup de membres des régences hollandaises se flattent de l'espoir d'une paix particulière avec la France, on va même jusqu'à assurer que les négociations sont déjà entamées à Bois-le-Duc. D'un autre côté, on annonce qu'il va y avoir de grands changemens dans le ministère à Londres, & que M. Pitt doit donner sa démission ; ce qu'on regarde comme un acheminement à une paix générale. Ce qu'il y a de certain c'est que depuis un mois les fonds anglais haussent progressivement, & que les bruits de paix se soutiennent à Londres.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 24 frimaire (14 décembre, v. st.)

La garnison de Grave, toujours bloquée par les troupes républicaines, éprouve déjà, suivant le rapport de quelques transfuges, un grand dénuement de vivres : ce qui l'obligera probablement dans peu à demander à capituler. Elle vient cependant de faire une sortie assez vigoureuse, dont les suites ont été assez malheureuses pour elle, puisqu'elle a été repoussée avec perte dans ses murs ; on lui a même fait plusieurs prisonniers dans cette occasion.

Suivant des lettres du quartier-général de l'armée du Nord, l'on présume que le projet du prince héréditaire d'Orange, en transportant la majeure partie de ses forces à Gorcum, & le long de la Haute-Meuse, est de tâcher de secourir Grave ou Breda, ces deux forteresses étant également resserrées. Les généraux républicains, qui ont l'œil à tout, ont pris toutes les mesures propres à déjouer les desseins de l'ennemi.

Vers les bords du Waal, les préparatifs se continuent toujours, afin de tâcher de passer ce fleuve avant que les pluies & la neige, qui tombent ordinairement avec abondance dans cette saison, n'en grossissent les eaux au point qu'il deviendroit trop dangereux de tenter une pareille entreprise.

Ces jours passés, les troupes républicaines, postées vis-à-vis du fort Saint-André, l'ont canonné avec beaucoup de vivacité. Les alliés, qui sont en grand nombre dans l'isle de Bommel, se sont imaginés que cette canonnade alloit être suivie d'une attaque générale ; & l'on a vu par leurs mouvemens, qu'ils faisoient tous les préparatifs pour une défense opiniâtre, pendant que le canon du fort répondoit de son mieux à l'artillerie française.

Une partie de l'armée du général Jourdan reflue vers Berghen & Aix-la-Chapelle pour venir y prendre ses quartiers d'hiver ; tandis que la plus nombreuse partie se cantonne sur la rive du Rhin ; afin d'avoir toujours attention aux mouvemens que l'armée autrichienne pourroit faire au-delà de ce fleuve.

L'on remarque que dans la commission d'arrondissement établie pour la Flandre occidentale, plusieurs villes françaises de la frontière ont été comprises dans son ressort, de telle sorte qu'elles devront s'y adresser pour toutes les affaires qui les concernent. Les amis de la réunion de la Belgique à la France, concluent de cet amalgame singulier, que le temps n'est pas éloigné où nos riches provinces feront partie intégrante de la république française.

F R A N C E.

De Paris, le 30 frimaire.

On écrit de Brest, en date du 25 frimaire, que l'escadre de 35 vaisseaux ou frégates vient de sortir de cette rade : elle est commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse, & elle a à bord deux représentans du peuple, dont l'un est Tréhouard, excellent marin, & que Carrier avoit défendu de reconnoître lorsqu'il étoit dans le département du Morbihan.

Nous regrettons que l'étendue de notre feuille ne nous permette pas de donner l'analyse des autres discours des défenseurs officiels, prononcés dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes. Cette affaire a été suivie par l'attention publique au-delà même du terme du jugement intervenu. Les acquittés, faute d'intentions contre-révolutionnaires par le tribunal, ne sont pas moins coupables de grands crimes, dont la vindicte publique ne les a pas absous. Aussi on a généralement applaudi au décret qui a mis ces acquittés en état d'arrestation. Eh ! comment la société auroit-elle pu sans danger admettre de nouveau dans son sein des hommes qui l'ont si vivement outragée, en rendant odieuse par des délits incroyables notre révolution ? Eh quoi ! cette révolution, dont la base & le but sont la liberté publique, absolument, de la manière la plus immorale, les crimes & les criminels, parce qu'on n'a pu trouver chez eux la preuve de l'intention mentale de leurs forfaits ! Non, un tel abus de termes répugne à la probité nationale.

Un individu tue, assassine, noyé & vole, & il lui suffiroit de déclarer qu'il aime la révolution, pour qu'il fût sûr de l'impunité ? Non, encore une fois, ce système destructeur de toute vertu, est repoussé en même-tems & par la conscience publique, & par la représentation nationale à l'unanimité ; & où en serions-nous s'il renaissoit ? Bientôt on verroit reparoître les Hébert, les Chaumette, les Ronsin, & tous ces agens furieux de la tyrannie de Robespierre, qui ont manqué de renverser notre liberté par le vandalisme & le scandale de leurs actions atroces, imitées avec fureur par leurs satellites envoyés dans tous les départemens de la république.

Que la moralité soit sans cesse à l'ordre du jour : la convention vient d'en donner l'exemple & la leçon à toute la république, & c'en est assez pour que les malveillans, les intrigans, les égoïstes, les dilapidateurs & les assassins soient surveillés par les hommes honnêtes, & pour que leurs ceptre de fer n'ose plus se montrer nulle part.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Fin de l'analyse du discours de Tronçon du Coudray, dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes.

On proposa donc le gouvernement révolutionnaire ; mais qu'entendait par ces mots les gens instruits & de bonne foi ?

Un régime ferme, capable de briser les résistances & pourvu des moyens de les prévenir, terrible pour les conspirateurs, effrayant pour les hommes inciviques, entraînant pour les gens froids & apathiques, encourageant pour les patriotes, juste par-dessus tout, juste envers tous, c'est-à-dire, n'exigeant le sacrifice de l'intérêt particulier que là où l'intérêt général le commande.

C'étoit, en un mot, un glaive qui devoit menacer plutôt que frapper, qu'il falloit toujours tenir levé, mais souvent dont l'éclat seul devoit suffire pour intimider ; & en politique, comme aux yeux de l'humanité, c'étoit bien là la vraie doctrine.

Une juste rigueur comprime les maveillans & ne déplaît qu'à eux, les bons citoyens ne la craignent pas, les indifférens se résignent, & de cet esprit de justice, qui est l'âme du gouvernement, résulte bientôt, malgré sa sévérité, un assentiment unanime ; car là où il y a protection pour les propriétés & les personnes, il y a bientôt soumission & confiance.

L'expérience encourage, la nécessité fatigue, & l'instruction fait le reste. Mais ce théorème, si simple pour des hommes sensés & purs, n'est pas entendu des gens violens & affamés de pouvoirs ; aussi voilà comment l'arme de la liberté, ramassée par eux, est devenue un véritable poignard ; voilà comment le gouvernement révolutionnaire fait pour affermir la liberté, (& qui la sauvera), a failli la perdre ; voilà comment, ce qui est sacré dans tous les tems, dans toutes les périodes des vrais gouvernemens, l'humanité, la vérité, la justice, la pudeur, la nature, ont été foulés aux pieds.

Je vais tracer rapidement cette époque affreuse où des monstres jurèrent de régner sur la France, en y amoncelant des forfaits ; mais j'avertis d'avance que je consentirai à réfuter leurs sophismes : cette discussion qui, dans d'autres temps, seroit insensée, est aujourd'hui nécessaire. Il faut nous hâter d'enlever à la France l'opprobre d'avoir encore quelques hommes assez égarés, pour croire aux derniers impostures de ces tyrans. Ainsi je répondrai à ces suppositions perfides, qu'en racontant leurs crimes, on s'appuie sur le sort des brigands ; que l'on fait le procès à la révolution ; qu'il faut encore être impitoyable dans la Vendée ; qu'enfin l'on encourage les aristocrates ; que déjà ils lèvent la tête ; mais allons par ordre, je tiendrai ma parole : voyons d'abord les faits.

O jours désastreux ! jours horribles ! où retentit dans toute l'étendue de la France ce cri épouvantable : *l'ordre du jour est la terreur.*

Bientôt la terre de la liberté est couverte de prisons & d'échafauds ; des hordes de brigands se répandent comme un torrent sur toute sa surface ; les propriétés sont dévastées ; le vol le plus infime est souvent consacré sous le nom de *taxe révolutionnaire* ; les administrations sont livrées à l'ignorance & à la friponnerie ; les monumens des arts sont brisés ; les ateliers de l'industrie sont renversés ; les richesses des anciens temples sont enlevées à la nation ; les scandales les plus absurdes & les plus dégoûtans sont accumulés ; on révolte des hommes simples qu'on eut pu éclairer ; des prêtres infâmes viennent se vanter de leur longue hypocrisie, & ne reconnoissent, disent-ils, que la nature.

On proclame l'athéisme : la convention nationale, indignée, proclame à son tour l'Être-Suprême ; on abuse de ce nom pour consacrer le tyran & la tyrannie. Les vertus & la justice, dit-on, vont régner ; & c'est le règne du crime le plus effréné.

Bientôt une nuée d'espions est répandue dans toutes les communes ; les citoyens tremblent à chaque instant pour leur liberté ; la confiance est bannie des sociétés ; l'ami se défie de son ami ; un geste va devenir un crime, on ose se le permettre ; le jour on ose à peine paroître ; on se voit observé ; les nuits, lorsque dans le silence du calme on entend le bruit d'une voiture, on croit voir arriver des satellites.

Le père est arraché des bras de ses enfans, le mari des bras de son épouse, tous ensemble sont souvent précipités dans les cachots ; on les y entasse, on les y abreuve de douleurs, on les y laisse pêle-mêle ; la terre nue ou de la paille, des alimens infects, un air pestilential, des traitemens barbares, voilà leurs destinées ! Quel est leur crime ? leur fortune, leur naissance, le malheur d'avoir déplu à quelques brigands !

S A L L E D E L A L I B E R T É.

Séance du 28 frimaire.

Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, âgé de 47 ans, né à Hérouan, district de Saint-Quentin, ex-procureur au

Clatélet, ex-accusateur-public près le tribunal révolutionnaire, à Paris, a paru devant ses juges.

Il est accusé d'avoir méchamment & à dessein du crime, étrangement & de toute manière, prévarié dans les fonctions de sa place, pour avoir entretenu des correspondances, secondé & favorisé les projets & complots liberticides & contre-révolutionnaires des ennemis du peuple & de la république, & avoir lui-même conspiré, comme auteur ou complice, contre la sûreté intérieure de l'état & du peuple français ;

D'avoir par suite, & de cette manière, provoqué la dissolution de la représentation nationale, le renversement du régime républicain, le rétablissement de la royauté, & cherché à provoquer par le meurtre & par la terreur l'armement des citoyens les uns contre les autres, & à exciter la guerre civile.

Un témoin a déjà été entendu. Le tribunal devoit sa séance à deux heures & demie, lorsqu'on a apporté un décret dont la lecture & l'enregistrement ont été ordonnés, & qui porte que toutes procédures actuellement commencées par le tribunal révolutionnaire, sont suspendues ; qu'il sera fait sous trois jours, par le comité de législation, un rapport sur le mode de renouvellement, &c.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de REUBELL.

Suite de la séance du 28 frimaire.

Dubois-Crancé donne lecture de la proclamation qui doit précéder le décret sur les congés ; elle est adoptée.

L'heure du repos, y est-il dit, n'est pas encore arrivée ; il suffit d'en avertir les guerriers français, pour qu'ils volent où les appelle la gloire. Quand Dumourier voulut trahir, quand il voulut désorganiser nos armées jusqu'à lors victorieuses, il accorda des congés, &c.

Richard propose d'envoyer deux députés dans les départemens pour s'informer de la multitude de cultivateurs que la tyrannie de Sain-Just & Lebas ont forcés de s'expatrier. — Décrété.

Le président annonce que le décret relatif au tribunal révolutionnaire, rendu au commencement de la séance, a été porté & lu à haute voix devant le peuple assemblé. A l'instant le tribunal a levé la séance.

On discute la loi sur les dégrèvements. Le 11^e. article excite de vifs débats ; il a pour objet de faire payer en sous additionnels aux communes les trois-quarts des dépenses locales.

Un membre regarde cette mesure comme d'autant plus inexécutable, que l'ancien comité de salut public, qu'il appelle un comité de dépopulation, a ruiné toutes les grandes communes ; il cite Strasbourg & Rouen.

Maure défend les mesures prises relativement aux grandes communes peuplées en plus grande partie de riches, de savans, d'artistes, qu'il accuse de ne pas aimer la révolution.

Bourdon, de l'Oise, observe qu'il est tard & qu'on est fatigué ; il demande qu'on leve la séance ; elle est levée.

Séance du 29 frimaire.

On lit un grand nombre de félicitations à la convention, sur le décret par lequel elle a suspendu les séances des jacobins.

La commune d'Aix, en applaudissant au même décret, invite la convention nationale à ne plus laisser subsister ses dénominations de *moralistes*, de *jacobites*. « Rap-

pelez-vous, dit-elle, les actions de la compagnie Marat à Nantes, de l'armée révolutionnaire à Bordeaux, des jacobins à Paris. »

Toutes ces adresses sont applaudies & seront insérées au bulletin.

On lit une adresse du citoyen Pingliet, homme de lettres. « Sous le regne de la tyrannie, y est-il dit, l'abrutissement est peut-être un bien ; on en sent moins le poids de ses chaînes : mais un peuple qui a brisé les siennes, ne sauroit cultiver sa raison avec trop de soin. »

Le pétitionnaire fait hommage d'un ouvrage qu'il va publier périodiquement, & dans lequel il a réduit les règles de l'art de raisonner à la portée de tous les âges & de tous les sexes. Comme il compte donner les mêmes leçons dans un cours public qu'il ouvrira le 5 nivôse, il demande que la commission d'instruction publique soit autorisée à lui accorder un local pour y donner ses leçons. — Mention honorable, insertion au bulletin.

La convention nationale après avoir entendu les comités de salut public & de marine réunis, décrète que le comité de salut public est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la loi du 23 de ce mois, concernant la rentrée en France, des officiers, mariniers, matelots & novices, qui se trouvent en ce moment en pays étranger.

La convention, sur la proposition de son comité des finances, décrète que les dispositions portées dans l'article III de la loi du 21 frimaire courant ; relative aux créanciers des hôpitaux, sont étendues aux créanciers des communes, districts, départemens, académies, écoles vétérinaires & des collèges.

Le délai dans lequel tout officier militaire & agent civil, tant de terre que de mer, retiré du service depuis le 14 juillet 1789 & non pensionné, est obligé de déclarer le lieu de sa résidence actuelle, sous peine d'être incarcéré jusqu'à la paix, est prorogé jusqu'au premier germinal prochain.

Le projet de décret sur les dégrèvements est adopté ; un des articles porte, que la contribution mobilière pour huit mois vingt-un jours de 1794 (vieux style), est supprimé. Nous ferons connoître les autres articles quand la rédaction sera adoptée.

Duham demande qu'on supprime 1794, parce que nous avons un calendrier républicain.

Clauzel appuie la demande : il est dangereux, dit-il, de rappeler dans ce moment l'ancien calendrier.

Ramel observe que le décret pour faire concorder le nouveau calendrier avec les divers exercices, n'étant pas rendu, il est indispensable de désigner l'année comme elle l'est dans le décret. — On passe à l'ordre du jour ainsi motivé.

Plusieurs des ouvriers péris à la Poudrerie de Grenelle n'ayant pas été retrouvés ou n'ayant pu être reconnus, l'assemblée décrète qu'il suffira pour que leurs veuves ou parens touchent les secours auxquels ils ont droit, qu'il soit prouvé que l'ouvrier étoit présent à l'appel le jour de l'explosion le matin ou la veille le soir.

L'assemblée ordonne l'impression de l'analyse d'un plan général de finance que lui soumet le représentant Rousset.

Fautes à corriger dans la feuille d'hier.

Page 358, 1^{re} colonne, ligne 48, au lieu de *nation*, lisez : *nature*.

2^e colonne, ligne 20, au lieu de *base*, lisez : *force*.